

# CAPECHECS XV

CAP D'AGDE > 27 OCTOBRE > 4 NOVEMBRE 2017



*Les OPENS REGIONAUX  
des Activités Sociales*  
**24 septembre 2017**

*Les 15<sup>èmes</sup> Championnats de France  
inter-comités d'Entreprises*

*Les 15<sup>èmes</sup> Rencontres  
Et Finales Nationales CMCAS*

*La Super Finale CE/CMCAS*

## RÈGLEMENT

*Règlement 2017*

*Sommaire :*

<b>Opens Régionaux des activités sociales</b>	page 3
Conditions générales d'inscriptions	page 3
Déroulement des tournois	page 4
Programme	
Classements	
Principe général des sélections	page 4
Litiges	page 5
<hr/>	
<b>Championnat de France Inter-CE</b>	page 6
Conditions d'inscription	page 6
Conditions de sélection	page 7
Définition des équipes CE	page 7
Phases finales	page 8
Classement général	page 8
<hr/>	
<b>Rencontres Nationales CMCAS</b>	page 9
Conditions d'inscription	page 9
Conditions de sélection	page 9
Définition des équipes CE	page 9
Phases finales	page 11
Classement général	page 11
<hr/>	
<b>Super Finale CE-CMCAS</b>	page 12

## A / OPENS REGIONAUX DES ACTIVITÉS SOCIALES

### RÈGLEMENT GÉNÉRAL

*Les OPENS REGIONAUX des Activités Sociales sont des tournois organisés dans plusieurs villes, en France, sur l'initiative des Caisses d'Activités Sociales (CMCAS) du personnel des industries Electriques et Gazières et de ses partenaires.*

*Ces OPENS se déroulent sur une seule journée, le **dimanche 24 septembre 2017**, en partenariat avec les structures de la FSGT ou de la FFE. La liste des lieux de tournois est consultable et mise à jour sur le site internet à l'adresse [www.capecheecs.com](http://www.capecheecs.com).*

**Trois types de classement, par lieu, sont effectués à l'issue de ces OPEN :**

- *Classement général individuel du tournoi,* 1
- *Classement individuel et par équipe des Rencontres et Finales Nationales CMCAS ,* 2
- *Classement individuel et par équipe du Championnat de France inter-comités d'entreprises .*

*Ces tournois OPEN sont sélectifs pour la participation aux phases finales du Championnat de France Inter-CE et des Rencontres et Finales Nationales CMCAS qui se déroulent dans le cadres des Rencontres Nationales et Internationales d'Echecs organisées par CAPECHECS, au Cap d'Agde (34) du 27 octobre au 4 novembre 2017.*

-

#### A-1 CONDITIONS D'INSCRIPTIONS GÉNÉRALES

*Tous les salariés actifs ou retraités, et par extension les privés d'emploi, ainsi que les membres de leurs familles, qu'ils soient licenciés ou non, peuvent s'inscrire aux OPENS REGIONAUX des Activités Sociales :*

- **PAR INTERNET > jusqu'au 21 septembre (24h)** : remplir le formulaire d'inscription spécifique via le site internet [www.capecheecs.com](http://www.capecheecs.com) .
- **PAR COURRIER > jusqu'au 15 septembre 2017** : adresser par courrier le formulaire d'inscription spécifique à:

**CAPECHECS 2017**  
**Centre de vacances CCAS**  
**Avenue de la Butte**  
**34300 LE CAP D'AGDE**

1

Voir conditions de participations et règlements spécifiques page 9

2

Voir conditions de participations et règlements spécifiques page 6

**Les inscriptions sont gratuites.**

*A compter du 22 septembre les inscriptions s'effectuent uniquement sur le lieu du tournoi, le 24 septembre jusqu'à 8h30 (trente minutes avant le début de la compétition).*

*Ne sont admises sur place **exclusivement les inscriptions à titre individuel et dans l'ordre d'arrivée, sous réserve de la capacité d'accueil** offerte par chaque lieu de tournoi.*

*Aucune inscription ne peut être admise après 8h30 le 24 septembre 2017.*

*Les conditions d'inscription spécifique pour les Championnats de France Inter-C.E. et Rencontres Nationales C.M. C.A.S. sont définies ci-après § B -1 et § C-1*

## **A-2 : DÉROULEMENT DES TOURNOIS**

<b>Règlement:</b>	<b>IPR</b>
<b>Cadence:</b>	<b>rapide</b>
<b>Nombre de Rondes :</b>	<b>7</b>
<b>Temps par joueur :</b>	<b>20mn</b>

**Prise en compte du classement à l'inscription :**  
**Elo FIDE, FFE, FSGT, Rapide, IPR**

*Appariement : SYSTEME SUISSE*

### **- A-2-1 PROGRAMME :**

<b>8h30</b>	<b>Clôture des inscriptions</b>
<b>9h00 à 12 h30</b>	<b>Rondes 1 à 3</b>
<b>14h00 à 18h30</b>	<b>Rondes 4 à 7</b>
<b>19h00</b>	<b>Clôture du tournoi – validation des sélections</b>

### **- A-2-2 CLASSEMENT GÉNÉRAL (par lieu éliminatoire) :**

*A l'issue du tournoi est établi un classement général individuel (total des points).*

### **- A-2-3 DÉPARTAGE :**

1° Départage : Performance du joueur sur le tournoi (calcul ELO sur le tournoi)  
2° Départage : "Buchholz tronqué "

## **A-3 PRINCIPE GÉNÉRAL DES SÉLECTIONS**

### **Sélections individuelles :**

*Sous réserve d'éventuelles modifications par l'organisateur lors de la clôture des inscriptions, le nombre de joueurs individuels sélectionnés est de **80 joueurs**.*

*1 - Les sélectionnés à titre individuel sont déterminés par le classement général des OPENS REGIONAUX des Activités Sociales par lieu de tournoi, **une fois la sélection réalisée des joueurs par équipes.***

***Le joueur classé premier au classement général de chaque Open Régional est automatiquement sélectionné.***

*Sont ensuite sélectionnés en fonction du nombre de participants pour chaque catégorie, des joueurs les mieux classés ayant un ELO inférieur à 1599, des joueurs les mieux classés ayant un ELO entre 1600 à 2000 inclus, des joueurs les mieux classés ayant un ELO supérieur à 2000.*

*La répartition et le nombre de places, par catégorie, par lieu de tournoi sont effectués sous la responsabilité de l'organisateur proportionnellement aux participants à la 1<sup>ère</sup> ronde.*

*2 - Les joueurs sélectionnés participent aux phases finales du Championnat de France Inter-CE et des Rencontres et Finales Nationales CMCAS qui se déroulent dans le cadres des Rencontres Nationales et Internationales d'Echecs organisées par CAPECHECS au Cap d'Agde (34) du 27 octobre au 4 novembre 2017.*

*3 - Ces joueurs doivent impérativement valider leur participation aux phases finales en étant inscrit dans l'un des Opens Classiques des Rencontres Nationales et Internationales d'Echecs correspondant à leur classement ELO, **avant le 13 octobre 2017.** Ils doivent s'acquitter des droits d'inscriptions*

*4 Chaque joueur devra réserver son hébergement auprès de la CCAS au Cap d'Agde à **partir du 28 septembre 2017 et avant le 13 octobre 2017.** Il bénéficie d'une réduction de 20% applicable sur le coût de l'hébergement proposé par la CCAS dans le centre de vacances du Cap d'Agde, à compter du samedi 28 octobre 2017 au dimanche 5 novembre, sous réserve d'avoir validé sa participation aux phases finales dans les conditions précisées au §3ci-dessus. Si le joueur n'est pas inscrit dans un tournoi Open Classique au 13 octobre 2017, il perd définitivement le bénéfice de sa sélection.*

*6 - Les conditions de sélections spécifiques au Championnat de France Inter-CE et aux Rencontres et Finales Nationales CMCAS sont définies ci- après dans les règlements spécifiques à ces deux compétitions en § B-2 et § C-2.*

#### **A-4 LITIGES**

*L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement et de trancher en dernier recours tout litige qui surviendrait lors du déroulement de ces compétitions, suite notamment à une interprétation ou une mauvaise application du règlement.*

## B / CHAMPIONNAT DE FRANCE INTER-COMITÉS D'ENTREPRISES

### RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

*Les sélections du Championnat de France Inter-CE sont organisées dans le cadre des OPENS REGIONAUX des Activités Sociales.*

*Les équipes sélectionnées disputent les phases finales à l'occasion des Rencontres Nationales et Internationales d'Échecs organisées par CAPECHECS du 27 octobre au 4 novembre 2017 au Cap d'Agde.*

#### B-1 CONDITIONS D'INSCRIPTION SPÉCIFIQUES

*Tous les salariés actifs, retraités et leurs ayant droits (conjoint – enfants mineurs accompagnés) qu'ils soient licenciés ou non, peuvent être inscrits, au travers de leur propre Comité d'Entreprise, au Championnat de France Inter-C.E.*

**Important :** *pour valider la composition d'une équipe, chaque membre de l'équipe participant doit justifier par un document de la même appartenance à une entreprise ou une branche professionnelle lors de la compétition.*

*Les CMCAS ne peuvent pas s'inscrire à ce championnat.*

**Chaque comité d'entreprise inscrit autant de candidats qu'il le souhaite :**

- **PAR INTERNET** > **jusqu'au 21 septembre (24h)**: remplir le formulaire d'inscription spécifique via le site internet [www.capechecs.com](http://www.capechecs.com).
- **PAR COURRIER** > **jusqu'au 15 septembre 2017** : adresser par courrier le formulaire d'inscription spécifique à:

**CAPECHECS 2017**  
**Centre de vacances CCAS**  
**Avenue de la Butte**  
**34300 LE CAP D'AGDE**

**ATTENTION :** *pour être pris en compte, les formulaires d'inscription doivent comporter impérativement le nom, l'adresse du CE et le téléphone du responsable du CE concerné.*

*Aucune inscription au titre d'équipe CE n'est acceptée au-delà du 21 septembre 2017.*

## **B-2 CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE SÉLECTIONS**

*A l'issue du tournoi, pour chaque lieu de compétition, est établi un classement général individuel (total des points)<sup>3</sup>.*

*Sous réserve d'éventuelles modifications par l'organisateur lors de la clôture des inscriptions, le nombre d'équipes<sup>4</sup> CE sélectionnées au niveau national est de **10 équipes**.*

*Dans la journée du 24 septembre 2017, l'organisateur détermine le nombre d'équipes sélectionnées pour chaque lieu de sélection proportionnellement au nombre d'équipes inscrites par lieu, en fonction du nombre total d'équipes inscrites ayant participé à la 1<sup>ère</sup> ronde du tournoi.*

*Par lieu de compétition, pour chaque C.E. est établi le total des points de **ses 4 meilleurs joueurs classés et est sélectionné le nombre d'équipes prédéterminé** (un C.E. peut avoir une ou plusieurs équipes sélectionnées).*

*En cas d'égalité entre deux (ou plusieurs) équipes (somme des points), un premier départage s'effectue à la somme des performances individuelles de chaque joueur de l'équipe. Si un deuxième départage est nécessaire, il est procédé à la somme des départages individuels au système brésilien.*

### **B-2-1 DÉFINITION DES ÉQUIPES**

*Chaque équipe sélectionnée est composée de **4 joueurs déterminés suivant l'ordre du classement général individuel**.*

*Les équipes sélectionnées doivent remettre au responsable de l'open Régional, le 24 septembre 2017, la fiche de composition de l'équipe.*

*Le désistement pour la participation aux phases finales d'un joueur, est admis. Le remplacement s'effectue par le joueur du C.E. suivant, dans l'ordre du classement général individuel.*

*Si des difficultés subsistent quant à la participation d'une équipe dûment identifiée sélectionnée aux phases finales, l'équipe doit être composée impérativement de 3 joueurs ayant participé aux sélections et complétée par 1 autre joueur du C.E., n'ayant pas participé aux open Régionaux du 24 septembre.*

***CAPECHECS se réserve le droit de vérifier la conformité des équipes sélectionnées selon le présent règlement et de disqualifier ou d'exclure toute équipe ne correspondant pas à l'esprit de la compétition.***

---

<sup>3</sup>Principe de classement général en A-2-2

<sup>4</sup>La composition d'une équipe est définie en § B-2-1

### **B-3 : PHASES FINALES**

*Les phases finales du Championnat de France Inter-CE se déroulent du 27 octobre au 4 novembre 2017 au Cap d'Agde à l'occasion des Rencontres Nationales et Internationales d'Echecs organisées par CAPECHECS.*

*Chaque joueur doit impérativement valider sa participation aux phases finales en étant inscrit dans l'un des Opens Classiques des Rencontres Nationales et Internationales d'Echecs correspondant à leur classement ELO, **avant le 13 octobre 2017**. Il doit s'acquitter des droits d'inscriptions.*

*Chaque équipe sélectionnée devra réserver son hébergement auprès de la CCAS au Cap d'Agde à **partir du 28 septembre 2017 et avant le 13 octobre 2017**. Chaque équipe disposera de 2 hébergements collectifs pour 2 personnes, exclusivement réservés aux membres de l'équipe, à compter du samedi 28 octobre 2017 au dimanche 5 novembre, sous réserve d'avoir validé sa participation aux phases finales. Si le joueur n'est pas inscrit dans un tournoi Open Classique au 13 octobre 2017 il perd définitivement le bénéfice de sa sélection.*

5

*Pour les phases finales, toute équipe incomplète (ne présentant pas au minimum 4 joueurs) ne peut être prise en compte pour le classement général par équipe du championnat, les joueurs participants sont pris en compte pour le classement individuel du championnat.*

#### **- B-3-1 CLASSEMENT GÉNÉRAL SPÉCIFIQUE :**

*Chaque joueur est classé dans le classement général de l'OPEN CLASSIQUE auquel il participe. Un classement spécifique au Championnat de France inter-C.E. est établi à l'issue de chaque ronde, en fonction de la performance ELO sur le tournoi de chaque joueur. Le classement par équipe est déterminé selon la somme des performances des 4 joueurs de l'équipe.*

*A l'issue des tournois OPENS CLASSIQUES du Cap d'Agde, sont établis :*

- un classement général individuel,*
- un classement général par équipe, du Championnat de France inter-C.E.*

6

*L'équipe classée première participe à la Super Finale Comités d'Entreprises - CMCAS qui se déroule le samedi 4 novembre 2017 à 14h.*

---

5

Equipe composée définitivement à l'issue des éliminatoires du 20 septembre 2015.

6

Voir déroulement Super Finale en § D



## **C / RENCONTRES NATIONALES CMCAS**

### **RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE**

*Les éliminatoires des Rencontres Nationales CMCAS sont organisées dans le cadre des OPENS des Activités Sociales.*

*Les équipes sélectionnées disputent les phases finales à l'occasion des Rencontres Nationales et Internationales d'Echecs organisées par CAPECHECS du 27 octobre au 4 novembre 2017 au Cap d'Agde.*

#### **C-1 CONDITIONS D'INSCRIPTIONS SPÉCIFIQUES**

*Tous les agents actifs, pensionnés, leurs ayant droits, qu'ils soient licenciés ou non, peuvent être inscrits aux Rencontres et Finales Nationales CMCAS.*

***Important :*** *pour valider la composition d'une équipe, chaque membre de l'équipe participant doit justifier son appartenance à sa CMCAS (numéro NIA) lors de l'inscription.*

***Chaque CMCAS inscrit autant de candidats qu'elle le souhaite :***

- ***PAR INTERNET > jusqu'au 21 septembre (24h) :*** *remplir le formulaire d'inscription spécifique via le site internet [www.capechecs.com](http://www.capechecs.com) .*
- ***PAR COURRIER > jusqu'au 15 septembre 2017 :*** *adresser par courrier le formulaire d'inscription spécifique à:*

**CAPECHECS 2017**  
**Centre de vacances CCAS**  
**Avenue de la Butte**  
**34300 LE CAP D'AGDE**

***ATTENTION :*** *pour être valable les formulaires d'inscription doivent comporter impérativement le nom, l'adresse de la CMCAS et le téléphone du responsable de la CMCAS concernée.*

*Aucune inscription au titre d'équipe CMCAS n'est prise en compte au-delà du 21 septembre 2017.*

## **C-2 CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE SÉLECTIONS**

A l'issue du tournoi<sup>7</sup>, pour chaque lieu de compétition, est établi un classement général individuel (total des points) .

Sous réserve d'éventuelles modifications par l'organisateur, lors de la clôture des inscriptions, le nombre d'équipes<sup>8</sup> sélectionnées sur le plan national est de **25 équipes**.

Dans la journée du **24 septembre 2017**, l'organisateur détermine le nombre d'équipes sélectionnées pour chaque lieu éliminatoire proportionnellement au nombre d'équipes inscrites par lieu, en fonction du nombre total d'équipes inscrites ayant participé à la 1<sup>ère</sup> ronde du tournoi.

Par lieu, pour chaque CMCAS, est établi le total des points de **ses 4 meilleurs joueurs classés et est sélectionné le nombre d'équipes prédéterminé** (une CMCAS peut avoir une ou plusieurs équipes de sélectionnées).

En cas d'égalité entre deux (ou plusieurs) équipes (somme des points), un premier départage s'effectue à la somme des performances individuelles de chaque joueur de l'équipe. Si un deuxième départage est nécessaire, il est procédé à la somme des départages individuels au système brésilien.

### **- C-2-1 DÉFINITION DES ÉQUIPES**

Chaque équipe sélectionnée est composée de **4 joueurs déterminés suivant l'ordre du classement général individuel**.

Les équipes sélectionnées doivent remettre au responsable de l'open Régional, le 24 septembre 2017, la fiche de composition de l'équipe.

Le désistement pour la participation aux phases finales d'un joueur est admis. Le remplacement s'effectue par le joueur de la CMCAS suivant, dans l'ordre du classement général individuel.

Si des difficultés subsistent quant à la participation d'une équipe dûment identifiée sélectionnée aux phases finales, l'équipe doit être composée impérativement de 3 joueurs ayant participé aux sélections et complétée par 1 autre joueur de la CMCAS, n'ayant pas participé aux open Régionaux du 24 septembre.

Les CMCAS ne disposant pas d'un nombre suffisant de joueurs sélectionnés pour constituer une équipe peuvent se regrouper dans ce but.

**CAPECHECS se réserve le droit de vérifier la conformité des équipes sélectionnées selon le présent règlement et de disqualifier ou d'exclure toute équipe ne correspondant pas à l'esprit de la compétition.**

## **C-3 : PHASES FINALES**

7

Principe de classement général en A-2-2

8

La composition d'une équipe est définie en § C-2-1

*Les phases finales des Rencontres et Finales Nationales CMCAS se déroulent du 27 octobre au 4 novembre 2017 au Cap d'Agde à l'occasion des Rencontres Nationales et Internationales d'Échecs organisées par CAPECHECS.*

*Chaque joueur doit impérativement valider sa participation aux phases finales en étant inscrit dans l'un des Opens Classiques des Rencontres Nationales et Internationales d'Échecs correspondant à leur classement ELO, avant le 13 octobre 2017. Il doit s'acquitter des droits d'inscriptions.*

*Chaque équipe sélectionnée devra réserver son hébergement auprès de la CCAS au Cap d'Agde à partir du 28 septembre 2017 et avant le 13 octobre 2017. Elle disposera de 2 hébergements collectifs pour 2 personnes, exclusivement réservés aux membres de l'équipe. Chaque membre de l'équipe bénéficiera d'une réduction de 20% applicable sur le coût de son hébergement proposé par la CCAS au Cap d'Agde, à compter du samedi 28 octobre 2017 au dimanche 5 novembre 2017, sous réserve d'avoir validé sa participation aux phases finales. Si le joueur n'est pas inscrit dans un tournoi Open Classique au 13 octobre 2017 il perd définitivement le bénéfice de sa sélection.*

9

*Pour ces phases finales, toute équipe incomplète (ne présentant pas au minimum 4 joueurs) ne peut être prise en compte pour le classement général par équipe des Rencontres Nationales CMCAS, les joueurs participants sont pris en compte pour le classement individuel des Rencontres Nationales CMCAS.*

#### **- C-3-1 : CLASSEMENT GÉNÉRAL SPÉCIFIQUE :**

*Chaque joueur est classé dans le classement général de l'OPEN CLASSIQUE auquel il participe. Un classement spécifique aux Rencontres Nationales CMCAS est établi à l'issue de chaque ronde en fonction de la performance ELO sur le tournoi de chaque joueur. Le classement par équipe est déterminé selon la somme des performances des 4 joueurs de l'équipe.*

***A l'issue des tournois OPEN du Cap d'Agde sont établis :***

- un classement général individuel,***
- un classement général par équipe, des Rencontres Nationales CMCAS.***

10

*L'équipe classée première participe à la Super Finale Comité d'Entreprise - CMCAS qui se déroule le samedi 4 novembre 2017 à 14h.*

---

9

Equipe composée définitivement à l'issue des éliminatoires du 24 septembre 2017.

10

Voir déroulement Super Finale en § D

**D / SUPER FINALE**  
**COMITÉS D'ENTREPRISES - CMCAS**

*Les équipes vainqueurs des Rencontres et Finales Nationales CMCAS et du Championnat de France inter-C.E. disputent une "SUPER FINALE"*

*le 4 novembre 2017 à 14h dans les conditions suivantes :*

- 4 échiquiers*
- position des joueurs par ordre ELO*
- règlement IPR*
- cadence semi-rapide*
- 20 mn par joueur*
- départage système de « Berlin »*